

Initiatives ministérielles

me la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique et les initiatives stratégiques aident à améliorer la situation économique et à revitaliser l'économie des provinces atlantiques.

Certains députés ont dit craindre que ce programme de soutien du revenu ne fasse double emploi avec les programmes d'assistance sociale. Je peux leur garantir qu'il n'en est rien. C'est un programme qui s'adresse à des personnes particulières répondant à des critères précis et appartenant à un certain groupe d'âge. Les programmes d'assistance sociale s'adressent à tout le monde et ont des critères très différents.

De plus, ce programme n'empêchera pas les gens de chercher du travail, car il ne s'agit que d'une portion d'une vaste gamme d'options dans le cadre de la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique destinée à aider les travailleurs des usines de transformation à s'adapter aux changements radicaux qui se produisent dans leur vie. Les travailleurs plus âgés pourront être admis à d'autres programmes comme les projets verts, l'aide pour se lancer à son compte, les mises en commun communautaires et autres.

Au niveau fédéral, la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique est une initiative conjointe du Développement des ressources humaines et de Pêches et Océans. Les deux ministères travaillent en étroite collaboration pour mettre ce programme en oeuvre pour le bénéfice du plus grand nombre possible de travailleurs touchés par l'arrêt de la pêche au poisson de fond. Pêches et Océans consulte actuellement ses partenaires pour mettre sur pied un programme similaire de soutien du revenu pour des pêcheurs.

Un député a demandé quand commencerait ce programme et combien de temps il durerait. La Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique est entrée en vigueur le 16 mai. Les travailleurs admissibles peuvent ainsi bénéficier de mesures d'adaptation de la main-d'oeuvre et de supplément de revenu pour une période de deux à cinq ans, selon leurs années d'expérience dans l'industrie du poisson de fond.

Les dispositions prévues dans le projet de loi C-30 visent à aider les travailleurs âgés. Comme je l'ai dit plus tôt, cela permettra aux employés licenciés d'usines de transformation, dans ma circonscription et ailleurs dans la région de l'Atlantique, de quitter dignement le marché du travail s'ils ont au moins 50 ans. Ces travailleurs savent très bien qu'ils n'ont pratiquement aucune chance de trouver du travail dans leur localité et que leur seul recours, à la fin de leur période d'admissibilité à l'assurance-chômage, serait l'assistance sociale. Ce programme donne aux travailleurs une forme de retraite anticipée.

En même temps, il laisse une chance à l'industrie de se rebâtir avec une main-d'oeuvre plus jeune. Les plus anciens peuvent ainsi quitter dignement l'industrie et assumer les conséquences de la crise sans avoir à subir en outre l'épreuve d'une perte de revenu et la nécessité, dans certains cas, de quitter leur localité où ils ont investi tout ce qu'ils possèdent.

En terminant, j'encourage les députés à tenir compte de la terrible épreuve que traversent les travailleurs âgés des usines de transformation du poisson, et à appuyer le projet de loi C-30 afin que le gouvernement puisse leur offrir l'aide qu'ils méritent grandement, durant cette grave crise qui s'abat sur leur vie.

• (1330)

M. John Cummins (Delta): Madame la Présidente, à la deuxième lecture de ce projet de loi, le député d'en face qui a parlé après moi s'est dit surpris que la Chambre ne consente pas unanimement à l'adoption de ce projet de loi. À ce moment-là, ses commentaires ne m'ont pas étonné car il me semble qu'en réponse à cette crise, le gouvernement a simplement offert d'y consacrer plus d'argent, sans s'attaquer vraiment au problème, c'est-à-dire la rareté ou l'absence d'emplois et de possibilités de trouver d'autres types de travail dans l'est du Canada. Voilà quel est vraiment le noeud du problème.

La solution proposée par le gouvernement ne fait que créer une dépendance au lieu d'assurer l'indépendance des gens de cette région du pays. Elle détruit les familles au lieu de les sauvegarder, elle ne répond pas aux besoins des Canadiens de la région; ce n'est qu'un diachylon sur une plaie béante. Le Canada atlantique a besoin d'emplois et encore d'emplois, et la diversification économique est la seule réponse à cette situation.

Le gouvernement propose avant tout, il me semble, d'inciter les gens à la retraite anticipée et ce programme comporte plusieurs faiblesses. Il mène à la destruction du tissu social. En substance, on dit aux chômeurs de l'est du Canada: «Voici 750 \$ ou 1 000 \$ par mois; prenez cet argent et ne demandez plus rien d'autre.» Cela équivaut à dire à un chef de famille que ce qu'il ne peut plus procurer à sa famille, le gouvernement le lui donnera à sa place. Les enfants qui demeurent encore à la maison voient donc leur père, ou leur mère selon le cas, comme quelqu'un qui ne fait que se rendre au bureau de poste une fois par mois pour recevoir un chèque, pas comme une personne qui apporte sa contribution à la société. Créer une dépendance de cette sorte dans toute une région du pays n'est utile ni pour la famille ni pour la nation.

Une autre question que le gouvernement ne semble pas pouvoir envisager est celle du développement dans la région de l'Atlantique. Je trouve très curieux, par exemple, qu'on dépense des millions de dollars pour garder le port de Montréal ouvert à l'année longue afin que le pays ait un port fonctionnant douze mois par année, alors qu'il existe déjà, dans l'est du Canada, à Halifax et Saint John, des ports qui pourraient fort bien faire l'affaire.

Dans l'est du Canada, des voies de chemin de fer se couvrent de rouille faute d'être utilisées, alors que le service ferroviaire et les emplois qu'il génère pourraient contribuer à relancer l'économie de la région. Nous nous sommes fourvoyés en croyant devoir dépenser pour maintenir un port ouvert tandis que deux autres fermaient. Le seul résultat de nos efforts, c'est que les coûts augmentent, le fardeau fiscal s'alourdit et les entreprises ont de plus en plus de mal à survivre partout au Canada.

Pendant le débat en deuxième lecture, j'ai dit que nous devons avoir une autorité législative claire s'appliquant à toutes les parties de la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique. Je suis heureux que le vérificateur général et le Comité des comptes publics aient déjà étudié les parties de la stratégie qui relèvent du ministère du Développement des ressources humaines. Le projet de loi C-30 fait suite à une recommandation que le vérificateur général a présentée dans son dernier rapport au Parlement, après